

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 100/2018

OBJET : Approbation du déplacement et de l'allénation d'une portion de chemin sis à La Jonquièrè

L'an deux mille dix-huit, le 27 du mois d'août à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ / Christine DECORDIER/ / Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ / Eddie DEGIOVANNI / (17)

PROCURATIONS : Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Alexandra RUSSO / Jean-Luc CAMBRA à Charles BEVACQUA / Sonia CHAKROUNI à Romain BIANCHI / Jérémy GIBELLIN à Catherine DINI (4)

ABSENTS : Françoise DAMILANO / Mélanie MORINI / Taoufik FATFOUTA / Pierre VESTRI / Jean-Yves LESSATINI / Régine RODRIGUEZ (6)

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code rural et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le décret n°2015-du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête préalable à l'allénation des chemins ruraux,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2018 sur la désaffectation et sur le déclassement du chemin rural sis au quartier « Jonquièrè »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2018 relative au déplacement et à l'allénation d'une portion de chemin rural sis à la « Jonquièrè »

~~Considérant le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur quant à ce déplacement et à cette allénation dudit chemin rural~~

Considérant l'avis du DOMAINE, Direction Générale des Finances Publiques, sur la valeur vénale relatif à la cession de la portion de 153 m2 du chemin rural sis au quartier Jonquièrès entre les parcelles B367, B375 et B 1309 estimée à 10 000 euros hors taxes

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal :

Approuve le déplacement au sud de la parcelle B1696 du chemin rural du quartier Jonquièrès sis entre les parcelles B367, B375 et B1309,

Autorise l'allénation dudit chemin rural d'une superficie de 153 m2 pour un montant de 10 000 euros hors taxes

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et tous les documents se référant à l'aliénation du ce chemin rural

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 21 Absents : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 21

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/08/2018 et publication en mairie le : 29 /08/2018